

Compte rendu de réunion du Conseil Municipal

Du 27 avril 2017

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-sept avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de PIZAY, étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le vendredi 21 avril 2017, sous la présidence de Monsieur Marc GRIMAND, Maire.

Etaient présents : Mesdames Brigitte AVOSCAN, Frédérique LIGER Isabelle LORIZ, Martine POTHIN ; Messieurs, Charles BOUCHARD, Jean-Louis GAGNEUX, Marc GRIMAND, Jean-Michel JOSSERAND, Bruno LEBLANC, Frédéric LOZANO, Yves SELIGOUR et Chung Tong WONG.

Etaient excusés : MM Olivier ANSELME et Pascal VASSEUX

Donne pouvoir : M. Vincent Brun à M. Grimand

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : **M. Jean-Louis Gagneux** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h32 et après validation, à l'unanimité, du compte rendu de la séance du 23 mars 2017, donne lecture de l'ordre du jour.

1. Commissions communales – Point sur les dossiers en cours

<p>Scolaire (Isabelle LORIZ)</p>	<p>- <u>Salle des Fêtes</u> : Acquisition d'un nouveau fourneau pour la cuisine. Il manque juste une notice en Français</p> <p>- <u>Ecole</u> : Une société effectue des travaux de remplacement de volets roulants dans la classe. Tout n'est pas encore terminé car d'autres réfections doivent être faites avant la reprise de l'école mardi 2 mai 2017</p>
<p>Travaux/Voirie (Jean-Michel JOSSERAND et Charles BOUCHARD)</p>	<p>- <u>Aides pour les démarches « zéro pesticide »</u> Pour supprimer l'usage des pesticides sur nos espaces communaux, nous pouvons bénéficier de 80 % de subvention de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse pour l'acquisition de matériel. Mr Josserand explique qu'il n'y a pas eu d'avancement depuis un an mais qu'il allait reprendre contact avec le chargé de clientèle pour cette action afin de pouvoir obtenir cette subvention. Une démonstration d'équipements est prévue par la 3CM. Mr Bouchard informe le CM que la balayeuse passera le 2 mai 2017 et à titre gracieux par Monsieur le Maire de Montluel.</p> <p>- <u>Elagage</u> Mr Josserand et Mr BOUCHARD nous informent que le tracteur de la commune coûte de plus en plus cher à cause de problèmes mécaniques (réparation et matériel à changer). Le coût annuel est d'environ 12 000 €. Pour rappel, ce tracteur n'est pas prévu pour l'élagage. Il est à noter que la commune prend un saisonnier d'avril à septembre et qui revient environ à 7 000 € annuel. Mr Josserand explique donc le besoin de sous-traiter pour l'élagage, dont le montant serait de 7 650 € annuel avec un contrat pour un an</p>

	<p>renouvelable et trois passages dans l'année. Ce coût largement compensé par le non renouvellement du contrat de saisonnier et la réduction du coût d'entretien du tracteur.</p> <p>Le tracteur sera ainsi préservé et continuera d'effectuer les travaux au quotidien.</p> <p>Le CM vote et adopte à l'unanimité</p>
<p>Urbanisme (Jean-Louis GAGNEUX)</p>	<p>- <u>Ferme Hayez</u> Cette ferme sera probablement transformée en quatre appartements. C'est un gros dossier à traiter car tout est mis en œuvre afin de ne pas dénaturer cette ferme et de l'harmoniser le plus possible (toit, façades, menuiseries, balcon, piliers).</p> <p>- <u>Terrains BARBET</u> Actuellement tous les permis ne sont pas déposés. Jean-Louis Gagneux explique qu'il est toujours en attente de signatures pour l'acquisition du terrain pour finaliser le rond-point (retournement en bout de voie).</p> <p>- <u>Devis pour deux murs</u> Petite parcelle à l'angle de la rue du Mas Péguet et RD22 : Le mur a besoin d'être rénové (crépis et nettoyage) et le devis s'élève à 1 826 €. Il permet une protection contre les inondations et il embellit le petit square. Le mur du cimetière a besoin de réfection et le devis s'élève à 1 188 €. Des avis positifs et négatifs de la part des adjoints et conseillers ont eu lieu du fait du coût élevé pour ces deux devis. Mr Wong explique que ces dépenses n'étaient pas prévues au budget. A la suite de ces échanges, le CM vote et adopte à l'unanimité les deux devis.</p>
<p>Cimetière (Isabelle LORIZ et Charles BOUCHARD))</p>	<p>- <u>Cimetière</u> : Lors de la Commission du Cimetière, il a été convenu d'établir un nouveau règlement pour les concessions. Les tarifs actuels étant trop faibles, il faut les revaloriser. Des propositions ont été suggérées. Il sera aussi nécessaire de diminuer la durée pour certaines concessions (ex 30 ans) et pour d'autres de les supprimer (ex 50 ans) dans un souci de suivi. Difficile de retrouver les informations nécessaires après 50 ans.</p> <p>Mr Wong propose que la commission cimetière donne dans un premier temps les nouveaux tarifs.</p> <p>Mr Grimand souhaiterait que toutes ces décisions soient prises lors du prochain Conseil Municipal.</p>

2- Révision générale du PLU (Plan Local d'Urbanisme)

La commune dispose d'un PLU approuvé en 2012 et modifié en 2013.

Tout d'abord, il faut noter l'importance de cette délibération à prendre pour acter la révision générale de ce document.

Une présentation est proposée au Conseil Municipal et va permettre de définir les orientations et les desseins de notre futur PLU.

Pourquoi réviser notre PLU actuel ?

Dans un premier temps, nous souhaitons revoir le projet communal en lien avec le réaménagement et la création d'un nouveau groupe scolaire, qui reste dans le tissu urbain, avec toutes les commodités de stationnement.

Les terrains susceptibles de recevoir le projet n'étant pas ouverts à l'urbanisation, il nous faut changer le zonage.

Nous devons également nous mettre en compatibilité avec les nouvelles prescriptions du SCOT BUCOPA.

L'étude de cadrage urbain élaborée par le cabinet 2BR nous a permis d'avoir une vision précise de nos nécessités.

Les objectifs :

Il nous faut :

- Anticiper les besoins de la commune
- Avoir une vision sur la décennie future
- Réorganiser, voir, créer un cœur de village
- Intégrer une approche environnementale
- Envisager un zonage qui nous permette une urbanisation raisonnée
- Préserver notre style architectural
- Relocaliser les zones AU

Bien entendu, toutes ces phases se feront en appliquant toutes les modalités de la concertation.

Au cours de la séance du Conseil Municipal, Mr Gagneux déclare qu'il faut délibérer sur la révision du PLU actuel car nous sommes maintenant en capacité d'engager la procédure.

C'est une délibération très importante et le Conseil Municipal doit bien comprendre pourquoi il y a une obligation de révision et aussi en connaître les objectifs.

Mr Gagneux dit que pour la séance de ce soir, la présentation sera une vision globale d'une importance cruciale. En effet, l'objectif premier est de trouver les terrains pour le projet d'une nouvelle école. Ces derniers sont classés actuellement en terrain agricole et en périphérie urbaine. Il faut donc changer le zonage.

L'étude de cadrage urbain (2BR) nous a montré la nécessité d'avoir une vision nette de nos besoins.

Mr Gagneux explique au Conseil Municipal qu'il faut réagir rapidement et ne pas attendre. Il faut anticiper les dix, voire quinze années qui viennent pour avoir cette vision.

Mr Gagneux rappelle les autres objectifs à atteindre (cités précédemment ci-dessus) en insistant sur le fait qu'il faut préserver le plus possible l'architecture (exemple la Ferme HAYEZ), créer un cœur de village et prévoir une approche environnementale.

Toutes les pistes sont à étudier précieusement.

Mr Grimand dit que Mr Gagneux a bien résumé les orientations. L'objectif propre est consigné dans la note de synthèse et les nouvelles prescriptions ont été votées fin janvier avec le SCOT BUCOPA. Nous avons deux ans pour nous mettre en conformité. Tout doit être redéfini car un PLU, c'est une opportunité à l'instant « T ».

Donc ce soir, Mr Grimand propose de délibérer sur les présentations que Mr Gagneux a présentées.

Mr Wong dit que dans un premier temps, il faut bien définir les obligations pour pouvoir aborder en un second point comment bien faire la concertation qui est obligatoire à titre moral.

Mr Grimand signale que le rouage de l'approbation du PLU est long car beaucoup de personnes, d'organismes entrent en jeu pour mettre en place un PLU (DDAS, Conseil Environnemental ...). Tout le

Conseil Municipal sera convié à ces concertations (Publicités obligatoires). Il y aura environ 20 réunions de programmées donc 4 en privé et deux en public pour la concertation. Une première réunion sera toutefois obligatoire. A terme nous arriverons à pratiquement, d'ici deux années et demi à la totalité de ce projet.

Mr Grimand a fait la demande de devis pour le PLU incluant la zone Natura 2000. L'un des devis s'établissait autour de 26 000 €, un autre à environ 22 000 €. Finalement le choix s'est porté sur la société 2BR qui est moins onéreuse et qui a déjà travaillé pour la commune concernant l'Etude de Cadrage Urbain.

Cette société met en valeur l'intégration d'une zone PLU principalement placée au cœur du village et non à la sortie de la ville ce qui rendra la commune plus touristique. Mr Grimand souligne au Conseil Municipal que lors d'une réunion de travaux sur des ateliers avec le SCOT BUCOPA, l'Entrée Nord de Pizay sur la RD22 avait été « travaillé » en entrée remarquable du Plateau de la Dombes.

Mr Gagneux demande à ce que le Conseil Municipal délibère pour pouvoir commencer le travail et rappelle encore l'importance d'une première délibération qui servira de référence et d'appui pour travailler. Cette dernière sera incorporée de textes, de renvois et rédigée le plus clairement possible.

Le Conseil Municipal vote et adopte à l'unanimité le projet de révision générale du PLU

3 – Déclaration de Projet dans le cadre du Projet « Groupe Scolaire »

Suite à la volonté de démarrer rapidement la construction du Groupe Scolaire dans la foulée de la réalisation de l'Etude de Cadrage Urbain, la mise en œuvre de celle-ci oblige de passer par une déclaration de projet pour déclasser les terrains classés en Agricole (A) susceptibles d'accueillir le projet en future zone d'équipement public (Ue ou 1AUe).

La procédure devra passer par la mise en place d'une étude environnementale et par la rédaction du dossier d'urbanisme pour mettre en compatibilité le PLU. A cette fin, il est proposé au Conseil Municipal de délibérer sur l'opportunité de la Déclaration de projet et de donner autorisation au Maire pour signer tout contrat, avenant ou convention de prestation ou de service concernant l'élaboration technique de la déclaration de projet.

Mr Grimand explique qu'il est possible de faire une déclaration de projet pour un besoin d'utilité publique qui nous permettrait de faire le commencement des travaux rapidement sans attendre la mise à jour du PLU.

Cependant, suite à une information reçue ce matin de la part de notre Agence Conseil, la déclaration de projet ne serait pas la meilleure solution dans le cas où il faille aller, faute d'accord à l'amiable, vers une expropriation pour l'acquisition du terrain.

Il va donc falloir faire appel à un cabinet approprié et spécialisé qui sera en charge de nous conseiller pour cette acquisition.

Mr Bouchard demande si la Société Ramel peut prendre en charge cette Déclaration de Projet ?

Mr Grimand lui répond que ce ne sera pas possible car les fonctions de cette société relèvent de l'urbanisme et non de juriste. Il souhaiterait aussi d'être accompagné d'au moins trois personnes du Conseil Municipal pour ce dossier.

Mr Wong demande donc que le Conseil Municipal autorise le recours à un Cabinet d'Expertise.

Mr Grimand propose le Cabinet Philippe PETIT de LYON (prestation facturée à un coût de 180 € HT).

Le Conseil Municipal vote et adopte à l'unanimité

4 – Finances

Décisions Modificatives

Suite à l'acceptation du Conseil Municipal en séance de procéder à la révision générale du PLU de la commune et de la déclaration dans le cadre du projet « Groupe Scolaire », il a été décidé de prendre une décision modificative qui compléterait le budget primitif 2017 et se définit comme suit :

En dépense (compte 20-202) : + 39 000 €

En dépense (compte 23-2313) : - 39 000 €

Une deuxième décision modificative a lieu de se prendre concernant une correction du compte 1325 au compte 1321.

Il s'agit donc de procéder ainsi :

En recette d'investissement (compte 1325) : - 4 800 €

En recette d'investissement (compte 13251) : + 4 800 €

Tarification des insertions publicitaires du bulletin municipal 2016

Une délibération avait été prise pour l'année 2015 concernant la tarification des insertions publicitaires. En outre, il faudrait en prendre une nouvelle pour l'année 2016.

Pour information, le tarif pour une insertion d'un pavé publicitaire est validé comme suit :

- Pavé publicitaire : 90 x 55 mm = 50 €

Le Conseil Municipal vote et adopte à l'unanimité

Vidéo protection

Une délibération relative à la régularisation de la convention de groupement de commandes entre la 3CM et les membres adhérents au projet de vidéo protection doit être prise.

Cette délibération doit permettre le paiement des factures pour l'achat et la pose des dispositifs de vidéo protection à Bouygues Energies et Services. En effet, le coût des dépenses est de 13 825.48 € HT et la commune devrait recevoir des subventions de différents organismes comme la Réserve parlementaire de Madame La Sénatrice. Le financement communal restant à charge est de 4 493.28 € HT.

Mr Grimand explique au Conseil Municipal que le percepteur souhaite que la délibération comporte bien le bon libellé de l'objet (voir modèle en annexe de la lettre de synthèse).

De ce fait, Mr Grimand demande si le Conseil Municipal est d'accord pour valider cette délibération.

Le Conseil Municipal vote et adopte à l'unanimité

5- Finances – Appel à subventions

- Maison Familiale Rurale de VILLIE-MORGON
- BTP CFA AIN – Aide pour les stagiaires de notre commune inscrits dans cet établissement
- AFSEP - association française des sclérosés en plaques
- ADAPA – (Aide à Domicile pour Tous)

Mr Grimand propose de ne pas donner une suite favorable à ces quatre subventions pour raisons budgétaires.

Le Conseil Municipal vote et rejette à l'unanimité

6- Informations diverses (RDV et événements)

- Alerte d'influenza aviaire hautement pathogène (IAHP) de sous-type H5N8 ont été déclarés en Europe – Passage du niveau de risque d'élevé à modéré sur l'ensemble du territoire national. Nouveau communiqué du Préfet en date du 14 avril 2017.
- Arrêté de Monsieur le Préfet accordant l'honorariat à un adjoint au maire, Mr André CHANOZ (fonctions exercées de 1977 à 2008). Mr GRIMAND dit au CM qu'une lettre de félicitation lui parviendra.
- Association PARTAGE : Information à la population du porte à porte qui aura lieu du 1^{er} au 27 mai 2017
- « Acoustic Music Club » : prochain concert, le Vendredi 23 juin 2017 à 20h30 – Salle des fêtes PIZAY.
- Prochain Conseil Communautaire le 4 mai 2017 à 19h.
- Cérémonie du 8 mai 1945 : le rendez-vous est fixé devant la mairie à 11h30.
- Contes en còtière : Rendez-vous le 6 juin 2017 à 19h à la Ferme BORREL
- Deuxième tour des élections Présidentielles le 7 mai 2017 de 8h à 19h en Mairie. Préparation élections présidentielles : le planning de tenue du bureau de vote sera envoyé aux élus.

7- Divers

Création d'une nouvelle commission en charge de la Mutualisation qui consiste à mettre en commun des moyens, équipements matériel ou personnel au sein de la communauté de communes (3CM).

Mr GRIMAND fait appel aux volontaires dans le CM qui seraient intéressés à participer aux réflexions.

Mr WONG pense que le sujet est trop général et pas assez précis.

Mr GRIMAND s'est inscrit et transmettra au CM une copie de cette étude.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22h06.

Prochaine réunion du CM : Lundi 29 mai 2017 à 20h30.